

VILLE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

AVIS DE PUBLICITÉ

Appel à manifestation d'intérêt préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public



AOT26-02 – Déploiement, exploitation, maintenance et supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le parking des capucins

Autorité compétente	Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue – Direction des Services Techniques (service pilote) Avenue Aristide Briand, 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue
Objet	Financement, installation, raccordement, exploitation, maintenance et supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public, sur le parking des Capucins (avenue Napoléon Bonaparte).
Nature de la procédure	Procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique (art. L. 2122-1-1 du CG3P), aboutissant à une convention d'occupation temporaire précaire et révocable (art. L. 2122-3 du CG3P). Cette procédure ne constitue ni un marché public ni une concession au sens du code de la commande publique.
Site et caractéristiques	Parking d'environ 175 places. Projet indicatif : 5 bornes de 2 points de charge, soit 10 points de charge dont 1 emplacement PMR. Gaines d'alimentation existantes ; comptage unique C4 de 192 kVA maximum, dont la puissance ne doit pas être dépassée. Plan d'implantation en annexe 1 de l'AMI.
Durée de l'occupation	Proposée par le candidat et justifiée par l'amortissement des investissements (art. L. 2122-2 du CG3P) ; à titre indicatif : 10 ans.
Conditions financières	Redevance d'occupation proposée par le candidat (part fixe et/ou variable) – art. L. 2125-1 et L. 2125-3 du CG3P. Droit d'entrée fixe de 14 758,70 € TTC, identique pour tous les candidats, distinct de la redevance (art. 8 de l'AMI).
Critères de sélection	Offre technique : 40 points Qualité de service : 25 points Offre domaniale, durée et équilibre économique : 25 points Qualité environnementale : 10 points
Retrait du dossier	AMI intégral et annexes téléchargeables site internet de la Ville et sur la plateforme de dématérialisation https://www.marches-publics.info/
Renseignements/ questions et visite	Demandes exclusivement par écrit : dst@islesurlasorgue.fr ou https://www.marches-publics.info/ , au plus tard 6 jour avant la date de remise des propositions Visite du site : modalités détaillées à l'article 13 de l'AMI
Remise des candidatures et propositions	Au plus tard le 19/10/2026 à 12h00, Supports : par mail : dst@islesurlasorgue.fr ou sur le profil d'acheteur de la Commune, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/ Validité des propositions : 210 jours à compter de la date limite de remise.
Publication	Date d'envoi à la publication : 28/09/2026. Supports : par mail : dst@islesurlasorgue.fr ou sur le profil d'acheteur de la Commune, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/
Instance de recours	Tribunal administratif de Nîmes.

Le présent avis est un résumé. Seul le document intégral « Appel à manifestation d'intérêt AOT26-02 » et ses annexes font foi.